



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

### Au jour le jour – avril 2018

01 04 : Vieux-Boucau – Bulletin d'information de l'Association des Propriétaires de Port d'Albret (2 pages) – <http://appa40.free.fr> - Prochaine A.G. le dimanche 12 août à la Maison des Clubs

03 04 : Mont de Marsan – Conseil Départemental : comité consultatif agriculture et développement rural.

03 04 : Sabres - Enquête publique unique préalable à trois autorisations de défrichements (au total 56,8 ha) et à trois permis de construire pour la construction d'un parc photovoltaïque – Observations SEPANSO : 4 pages

04 04 : Sud-Ouest titre « La SEPANSO sur tous les fronts »  
<http://www.sudouest.fr/2018/04/10/la-sepanso-sur-tous-les-fronts-4359538-3307.php>

04 04 : Sanguinet - Révision du Plan Local d'Urbanisme – Réunion d'information des personnes publiques associées – Alain Caullet a représenté la SEPANSO (notes : 2 pages) - La SEPANSO est fermement défavorable au projet immobilier du secteur Lillot qui apparaît dans le projet du PLU modifié.

04 04 : Soustons – Géolandes – Etude d'opportunité et de faisabilité d'un dragage et d'un contournement de l'étang de Pinsolle

04 04 : Rion des Landes - Enquête publique relative au projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité n° 2 du plan local d'urbanisme de Rion-des-Landes – Observations de la SEPANSO : 5 pages + 2 pièces jointes

Nous avons noté avec satisfaction que deux adhérents avaient également adressé de solides argumentaires (10 pages avec photos et 2 pages) pour contester le projet de la commune. De même l'association Rion Environnement

05 04 : Meilhan – Arrêt AB/HD n° 241.2018 – dossier 17/01073 - La Cour d'appel de Pau confirme le jugement du tribunal de Dax du 13 avril 2017 (une personne qui utilisait diverses espèces protégées comme appelants : 14 orotlans, 2 pinsons, 1 chardonneret et 1 linotte), infirme partiellement ce jugement, mais ordonne à titre de peine complémentaire la confiscation des objets saisis ... Le condamné devra payer une amende de 1000 € dont 500 avec sursis (pour les faits délictuels) et une amende de 150 € (pour les faits contraventionnels). Il devra verser à la SEPANSO, reconnue partie civile au titre de dommages et intérêts 300 € (préjudice matériel) et 500 € (préjudice moral) et 500 € (art. 475-1 C.P.P.)

05 04 : Sanguinet - réunion des personnes publiques associées et consultées dans le cadre de la révision du PLU – Alain Caullet a représenté la SEPANSO.

05 04 : Saint-Martin de Seignanx – Assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Le Saint-Martin (appartement légué par Gérard Duchon) à laquelle la SEPANSO était représentée par Jean-Pierre Semelin – PV adressé par Foncia le 23 avril le : 12 pages

06 04 : Paris – Journée d'études « *Les associations de protection de la nature face à leur mémoire : amnésie ou transmission* » - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

07 04 : Paris – Assemblée Générale de France Nature Environnement - Georges Cingal, Daniel Delestre, Hervé Le Bouler et Serge Urbano ont représenté la Fédération SEPANSO Aquitaine.

07 04 : Ychoux – Révision du Plan Local d'Urbanisme – Réunion d'information des personnes publiques associées – Alain Caullet a représenté la SEPANSO (notes : 2 pages) qui demande  
- la réduction de 4ha sur NAF du développement urbain sur NAF  
- l'accompagnement des lits des ruisseaux du Basque et des Forges sur chaque rive d'une bande assez large pour constituer deux corridors verts Est-Ouest  
- le blocage effectif des quartiers et airiaux extérieurs  
- la rénovation de la zone d'activité Sud  
- la reconstruction de la déchèterie  
- l'extension du parking de la gare et la création d'une zone de co-voiturage  
Le maire de la commune a adressé le PV officiel de cette réunion (4 pages) le 23 avril.

08 04 : Mont de Marsan – Conseil départemental de la nature, des paysages et des sites – Formation « Sites et paysages » - Alain Caullet a représenté la SEPANSO – PV : 2 pages

09 04 : Messanges – Le président de l'association Messanges Environnement adresse une série d'observations aux membres du Comité consultatif PLU (3 pages) à propos du projet quia été présenté.

09 04 : Mont de Marsan – Conseil Départemental de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques – Georges Cingal excusé – Marie Claire Dupouy (AdT, suppléante) a représenté les associations de protection de la nature et de l'environnement -

10 04 : Aire Sur Adour – Terralia communique copie du dossier concernant le projet de casier plâtre (9 pages)

10 04 : Mont de Marsan – Patrick Ponge (SEPANSO) et Catherine Lataconoux (AdT) ont rencontré Marion Alvarez (nouvelle responsable à l'Institution Adour) pour discuter et échanger sur le projet de territoire du Midour.

10 04 : Saint-Jean de Marsacq – Le préfet répond à notre courrier du 16 octobre 2017 concernant le fonctionnement d'un centre de stockage et de démontage de véhicules hors d'usage (VUH) :

*« ... Suite à votre signalement une inspection inopinée a été menée sur le site le 24 octobre par l'unité départementale de la DREAL. Les constats fait sur place m'ont conduit à prendre les suites administratives suivantes :*

*- un arrêté préfectoral de mesures conservatoires, en date du 17 janvier 2018, interdisant immédiatement toute réception de VUH et prescrivant l'évacuation, sous trois mois, des VUH présents sur site vers des filières agréées.*

*- un arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2017 mettant en demeure l'exploitant de régulariser sa situation sous 6 mois.*

*Par ailleurs, un procès-verbal de délit pour exploitation sans l'autorisation et sans l'agrément, d'un centre de regroupement de VUH a été transmis au Procureur de la République... »*

11 04 : Comité consultatif environnement – Le Conseil départemental a mis en ligne les 4 présentations powerpoint qui ont servi de support aux discussions sur les orientations 2018 de mobilité douce chemins de randonnée, voies vertes cyclables...)

12 04 : Mazerolles – Le préfet répond à notre courrier du 21 janvier (recours gracieux visant l'A.P. n° 2017-2220) : *« ... La parcelle F n°300 est bien propriété de la commune de Mont de Marsan par acte de vente du 5 septembre 2016. L'autorisation de défrichement a donc été délivrée dans le respect de la réglementation en vigueur. Ce défrichement n'était pas soumis à évaluation des incidences Natura 200. Par ailleurs, je vous précise que les constructions ne sont pas interdites au sein d'un périmètre d'un site communautaire...Au vu de ces éléments, je ne peux donner une suite favorable à votre demande »*

12 04 : Serres agricoles – Le préfet répond à nos courrier des 10 et 28 février : *« ... les serres à toiture photovoltaïque ont bien un vocation agricole. De ce fait des autorisation de construire nécessaires à leur réalisation relèvent de la compétence des collectivités... elle contribuent à un double objectif :*

*comme des serres classiques elle permettent de s'affranchir de certains aléas climatiques et sanitaires et limitent les recours aux pesticides. Par ailleurs, elles optimisent les conditions d'utilisation du sol en permettant la production d'énergie renouvelable. Les services de la DDTM restent attentifs au développement des serres photovoltaïques et aux installations photovoltaïques au sol d'une manière générale afin de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers, notamment lors de l'élaboration des documents d'urbanisme... »*

12 04 : Miscanthus – Le préfet répond à notre courrier du 25 février. Aucun fonctionnaire n'a été capable de trouver les sites évoqués dans notre courrier (route d'Aurice à Saint-perdon et Beaussiet à Mazerolles. « ... vous voudrez donc bien me préciser la localisation exacte de ces cultures en milieu forestier afin que je puisse faire constater ces éventuelles situations... »

12 04 : Onesse-Laharie – Le préfet répond à notre courrier du 1<sup>er</sup> mars (recours gracieux visant l'A.P. n°2017-2058) : « ... La délibération du conseil municipal d'Onesse-Laharie du 17 novembre 2017 précise clairement l'état des projets en cours sur les parcelles communales et la volonté de s'inscrire dans une démarche d'adhésion au régime forestier. Comme vous l'a indiqué le directeur d'agence de l'ONF par courrier du 9 février dernier, certaines parcelles boisées de la commune sont engagées dans des échanges fonciers. En conséquence, l'application du régime forestier est prévue en plusieurs étapes. Le premier arrêté préfectoral en date du 3 janvier 2018 décide de l'application du régime forestier sur une surface de 310 ha. Une analyse complémentaire sera faite avec la commune dès que les dossiers d'échange seront clos... Par ailleurs il n'y a pas de lien entre cette procédure et d'éventuelles demandes d'autorisation de défrichement à venir que vous mentionnez, et qui seront instruites, le moment venu, selon les dispositions du code forestiers. Compte tenu de ces éléments, je regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à votre demande... »

13 04 : Hossegor – La SEPANSO reçoit copie du courrier (1 page) adressé au maire de la commune concernant la rénovation d'une maison individuelle en secteur dunaire.

13 04 : Saint-Jean de Marsacq – La SEPANSO communique au Procureur de la République de Dax copie de la réponse du préfet qui confirme que le site CassAuto est exploité sans autorisation.

13 04 : Tarnos (dossier 18021) – Me Ruffié écrit au procureur de la République de Dax dans l'intérêt de la SEPANSO 40 et du CADE pour indiquer que ces associations ne souhaitent pas qu'il y ait une transaction administrative avec le SARL.Société Luzienne de Travaux Publics qui a remblayé sans autorisation un secteur en partie en zone humide (N° Parquet : 180054/02)

15 04 : Arjuzanx – La SEPANSO prend connaissance avec satisfaction de l'avis du Conseil National de Protection de la Nature (2 pages) concernant l'espace boisé où Monte Cristo Energies et Arjuzanx Energies veulent développer des centrales photovoltaïques. Le dossier analysé le 22 février 2018 a conduit le CNPN à émettre un avis défavorable. La SEPANSO avait saisi le Tribunal administratif pour contester ces projets avant d'avoir connaissance de cet avis du CNPN ; ce document viendra donc renforcer son argumentation.

16 04 : Soustons – suivi de la réunion du 04 avril (voir ci-dessus) – La SEPANSO s'adresse au président du Conseil départemental pour contester le projet du service environnement (2 pages)

16 04 : Magnan (32110) – Comité de Pilotage du projet de Territoire du Midour – Patrick Ponge a représenté la SEPANSO. Liste des documents de travail : « Compléments à l'étude sur les débits naturels reconstitués sur le bassin versant du Midour » (56 pages) + « annexes » (182 pages) + « projet de territoire » (44 pages)

17 04 : Mont de Marsan - réunion de discussions autour du Projet de Territoire Midour avec la DRAAF Nouvelle Aquitaine (Pascale Cazin, directrice adjointe de la DRAAF, Guillaume Girard, Chef de cellule "eau et énergie" et Mylène Jossinet, chargée de mission "eau quantité") – Patrick Ponge a représenté la SEPANSO

17 04 : Mont de Marsan : le préfet et le Directeur adjoint de la DDTM reçoivent à leur demande les représentants de la SEPANSO (Didier Canteloup, Georges Cingal, Jean Dupouy) sur la thématique « Forêts » - Notes des militants associatifs : 5 pages

17 04 : consultation en matière de santé et de bien-être des animaux – Message bref de la SEPANSO au Groupe scientifique.

18 04 : La SEPANSO sollicite France Nature Environnement pour obtenir une modification du Code Forestier : « ... *Ce Code ne prévoit que l'affichage sur le terrain et en mairie au moins 15 jours avant les travaux. Le délai de recours de 2 mois courant à compter de la date la plus tardive de l'affichage (ref. instruction technique DGPE/SDFCB/2017-712 du 29/08/2017 du MAAF). Naturellement cette situation nous paraît aussi absurde qu'anormale dans la mesure où la destruction de l'état boisé est souvent terminée alors que le contentieux est pendant... »*

18 04 : Mission sur le bord du Gave : érosion d'une berge en rive droite

18 04 : Maurrin – échanges sur la situation locale

19 04 : Pouydesseaux – Le préfet répond à notre courrier du 11 mars : « ... *le projet concerne une centrale photovoltaïque. Conformément aux dispositions de l'article R 422-2 du code de l'urbanisme, les ouvrages de production d'énergie relèvent de la compétence du Préfet. Cette autorisation ne relève effectivement pas de la compétence de Mme le Maire qui n'aurait pas dû signer cette autorisation. Je vous informe en conséquence que mes services ont engagé une procédure contradictoire préalable au retrait de ce certificat d'urbanisme... »*

19 04 : Léon – L'association P.L.P. (Pour un Léon Préservé) signale à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des remblais en zone naturelle entre les lieux-dits Marmiton et Talos (à l'est du bourg)

19 04 : Boucau – Bureau du S3PI – Michel Botella a représenté la SEPANSO – notes de séance : 32 pages.

20 04 : Campet & Lamolère – Le maire transmet les documents demandés : Permis de construire 04006213F0001 du 7 octobre 2013, la 1er prorogation du 09/12/2015, la deuxième prorogation du 25/08/2016 et la 3ème prorogation du 18/12/2017.

23 04 : Ychoux – le maire transmet le compte rendu de la réunion du 28 mars (4 pages)

24 04 : Mimizan – Le dernier bel arbre de la rue des Lacs (n° 37) a été abattu. La SEPANSO rappelle qu'elle s'oppose aux destructions d'arbres en période de nidification. Nous profitons de cette information pour rappeler qu'il est important lors de la révision du document d'urbanisme d'une commune d'attirer l'attention sur la nécessité de protéger tel ou tel arbre remarquable (même s'il est dans une propriété privée)

24 04 : Communiqué – « Peut-on se passer du glyphosate et autres herbicides ? » (2 pages avec photos). La SEPANSO montre que certains agriculteurs savent travailler intelligemment sans polluer leurs terres.

25 04 : Pays d'Orthe – la SEPANSO reçoit la présentation (35 pages) et le compte rendu (5 pages) de la réunion du 15 mars consacrée à l'élaboration du PLUi

25 04 ; Arrigans - la SEPANSO reçoit la présentation (36 pages) et le compte rendu (4 pages) de la réunion du 15 mars consacrée à l'élaboration du PLUi

25 04 : Biscarrosse et Sanguinet – Enedis transmet à la SEPANSO la DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) et les plans du chantier d'enfouissement de lignes électriques.

25 04 : Adour 2050 – L'Institution Adour adresse la Lettre d'Info n°3 (6 pages)  
[http://www.institution-adour.fr/ftp\\_institution/Adour2050/Adour2050-Lettre\\_dinfo3.pdf](http://www.institution-adour.fr/ftp_institution/Adour2050/Adour2050-Lettre_dinfo3.pdf)

25 04 : Communiqué - Projet de « complexe résidentiel et touristique à vocation golfique » de Tosse - Le préfet des Landes oppose une fin de non recevoir à la demande que la Fédération SEPANSO Landes lui a adressée le 15 février (1 page)

26 04 : Bégaar – La SEPANSO reçoit le compte rendu (7 pages) de la réunion du Comité de Suivi de Site de la Société CLDTI

26 04 : Tartas – Les responsables du Groupe Chimirec célèbrent les 60 ans d'existence du groupe – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

26 04 : Enquête publique relative au projet de SCoT de la Communauté de communes Côte Landes Nature – Plusieurs membres de la SEPANSO ont également adressé des observations. - Observations de la SEPANSO : 5 pages

27 04 : Capbreton – Le maire adresse copie de l'arrêté du préfet des landes en date du 28 avril 2017 concernant l'information des acquéreurs et des acquéreurs des biens immobiliers sur les risques naturels et technologique majeurs (12 pages)

27 04 : Labenne - La SEPANSO reçoit le jugement (10 pages) du 12/02/2018 (C 122/2018) relaxant le gestionnaire de la Planète des Singes. Rappel : la SEPANSO a interjeté appel de ce jugement.

27 04 : Mimizan – Dossier 1800683 (parcelles T111 et T002) – L'avocat de la commune adresse un mémoire en défense au tribunal administratif (22 pages) accompagné de 4 pièces jointes.

27 04 : Communiqué – « *On a gagné ! L'Union européenne s'est prononcée favorablement le vendredi 27 avril sur l'interdiction de trois néonicotinoïdes nocifs pour les abeilles – Les trois pesticides concernés sont la clothianidine (Poncho), l'imidaclopride (Gaucho) et le thiaméthoxame (Cruiser), des substances neurotoxiques qui s'impactent le système nerveux des insectes...* »

27 04 : Campet & Lamolère – La bénéficiaire du permis de construire une centrale photovoltaïque écrit au Tribunal administratif et nous adresse copie (2 pages + 3 pièces jointes)

28 04 : Bordeaux – Conseil d'administration et Assemblée générale de la Fédération SEPANSO Aquitaine

29 04 : Bordères & Lamensan – Le château de Marrast et son jardin remarquable

30 04 : Saint-Jean de Marsacq – La SEPANSO qui a appris qu'un de ses membres actifs a été entendu par un militaire de la brigade de gendarmerie nationale de Soustons le 27 avril à la suite d'une dénonciation adressée au parquet de Dax, le 19 avril 2017, par le sous-préfet de Dax qui a invoqué un prétendu délit de « **dissémination de fausses nouvelles destinées à provoquer la panique dans la population par un lanceur d'alerte.** » écrit au préfet pour lui faire part de notre émotion (2 pages). L'article de Sud-Ouest (29/03/2017) considéré comme une pièce à conviction ne mentionne aucun des noms des élu(e)s qui apparaissent sur la photo (notre ami n'est pas sur la photo !) ; à l'époque le SIBVA fournissait une eau non conforme (non respect des limites de qualité)

<https://www.sudouest.fr/2017/03/29/eau-potable-la-bande-a-bonn-eau-passe-a-l-action-3318249-3272.php>

Un article antérieur de Sylvain Lapique (*Landes : des pesticides dans l'eau du robinet*), publié par Sud-Ouest le 24/10/2016 fournissait déjà au public les informations qui inquiétaient déjà les membres actifs de la SEPANSO Landes et certains élus soucieux de la santé publique.

<https://www.sudouest.fr/2016/10/24/pesticides-dans-l-eau-du-robinet-dans-les-landes-que-risque-t-on-et-ou-2545411-3452.php>

**Nous espérons que nous pourrons continuer à jouir de la liberté d'expression.**

30 04 : Bayonne-Tarnos – La SEPANSO lit avec intérêt l'article publié dans l'édition basque de Sud-Ouest le 28 avril « ... *La substitut du procureur, Marie Hirigoyen, a supervisé, hier, une opération de contrôle sur l'Adour... Une chose, au moins, est claire : « La loi interdit la pêche professionnelle dans les estuaires, sauf autorisation spécifique des autorités portuaires », énonce la magistrate. En l'occurrence, de la Région Nouvelle Aquitaine. « Il n'y a pas eu de décision en ce sens », souligne Marie Hirigoyen...* » - Nous avons ainsi la confirmation que nous avons bien analysé la situation lorsque Me Ruffié avait saisi le préfet de région à la demande de Salmo Tierra, de la SEPANSO 40 et de la SEPANSO 64. En l'absence d'une réponse satisfaisante Me Ruffié a saisi le tribunal administratif de Pau et celui de Bordeaux. La SEPANSO transmet copie de l'article à Me Ruffié.

30 04 : Capbreton – N’ayant pu obtenir toutes les informations utiles à la mairie, la SEPANSO s’adresse au préfet pour obtenir communication des documents relatifs à l’environnement (élaboration du plan de prévention des risques littoraux (PPRL) du secteur du Bouret-Boudigau).

## **Documents :**

### **Fongicides : vers un nouveau scandale sanitaire ?**

[http://www.liberation.fr/france/2018/04/24/fongicides-vers-un-nouveau-scandale-sanitaire\\_1645590](http://www.liberation.fr/france/2018/04/24/fongicides-vers-un-nouveau-scandale-sanitaire_1645590)

### **Riverains de parcelles agricoles exposés aux pesticides – Générations futures – 20 pages**

<https://www.generations-futures.fr/wp-content/uploads/2018/04/riverains-victimes-des-pesticides.pdf>

### **La cour de justice et les droits des consommateurs – novembre 2017 - 28 pages**

<https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/4cae0899-25a7-11e8-ac73-01aa75ed71a1>

### **Le service de régulation de l'érosion côtière en Aquitaine – Commissariat général au développement durable – Thema – 64 pages**

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Le%20service%20de%20r%C3%A9gulation%20de%20l%E2%80%99%C3%A9rosion%20c%C3%B4ti%C3%A8re%20en%20Aquitaine.pdf>

### **Analyse multicritère des projets de prévention des inondations - Guide méthodologique 2018 – 166 pages – Thema (Commissariat général au développement durable) – mars 2018**

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Analyse%20multicrit%C3%A8re%20des%20projets%20de%20pr%C3%A9vention%20des%20inondations%20-%20Guide.pdf>

### **Guide pédagogique de la mobilité durable – France Nature Environnement – 150 pages** Téléchargeable sur le site de FNE

### **Compostage des boues d'épuration domestique – Synthèse de l'état des lieux – Agence de l'Eau Adour-Garonne – 44 pages**

[http://oai.eau-adour-garonne.fr/oai-documents/61621/GED\\_00000000.pdf](http://oai.eau-adour-garonne.fr/oai-documents/61621/GED_00000000.pdf)

### **Stratégie de façade maritime #MerLittoral2030 – Les ateliers en région Sud-Atlantique**

Les synthèses des ateliers et les présentations sont téléchargeables

<https://www.merlittoral2030.gouv.fr/sud-atlantique/les-ateliers-en-region-sud-atlantique>

### **France Nature Environnement – Rapport d'activité 2017**

<https://www.fne.asso.fr/publications/rapport-dactivit%C3%A9-2017>

### **ABC d'Eau : le premier abécédaire sur l'eau lancé par EpE**

(Entreprises pour l'Environnement) – 108 pages

<http://www.epe-asso.org/abc-deau-avril-2018/>

### **La biodiversité se vit au quotidien – Bande dessinée Tome 2 (4 pages) – Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle Aquitaine**

[http://aquitaine-arb.fr/wp-content/uploads/ARBNA\\_BD2018\\_Continuit%C3%A9s-%C3%A9cologiques\\_PDF.pdf](http://aquitaine-arb.fr/wp-content/uploads/ARBNA_BD2018_Continuit%C3%A9s-%C3%A9cologiques_PDF.pdf)

### **La Cour de justice de l'Union européen et les droits des consommateurs – 28 pages**

<https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/4cae0899-25a7-11e8-ac73-01aa75ed71a1>

**Pollution lumineuse : Energie & Biodiversité des SRADDET** – Muséum National d’Histoire Naturelle – 7 pages

[http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/180212\\_-\\_note\\_dinfo\\_energie\\_biodiversite\\_pl\\_sraddet\\_ums\\_rs\\_0.pdf](http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/180212_-_note_dinfo_energie_biodiversite_pl_sraddet_ums_rs_0.pdf)

**Lettre Adour 2050 n°3** – Institution Adour – 4 pages

[http://www.institution-adour.fr/ftp\\_institution/Adour2050/Adour2050-Lettre-dinfo3.pdf](http://www.institution-adour.fr/ftp_institution/Adour2050/Adour2050-Lettre-dinfo3.pdf)

**Sciences pour l’action : les rencontres prospectives pour la biodiversité** – Commissariat Général au Développement Durable – 4 pages

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Science%20pour%20l%27action.pdf>

### **Documents en anglais :**

**Garbage-collecting aqua drones and jellyfish filters for cleaner oceans** - Horizon (EU Research a Innovation Magazine) – 4 pages – 03/04/2018